



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
12.03.2009

Date de la convocation des conseillers:
12.03.2009

point de l'ordre du jour :
12C₂

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 20 mars 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Hannen, Huss, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Becker Weidig et Baum, conseillers,

Limpach Marc, secrétaire communal faisant fonction,

Absents: Tonnar, échevin, Marold, Oestreicher, Roller, Jaerling et Wohlfarth, conseillers

Clement, secrétaire communal

03 AVR. 2009

Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Primes d'astreinte variables allouées aux ouvriers communaux pour l'exercice 2008

Vu les propositions des chefs de service intéressés renseignant les ouvriers communaux entrant en ligne de compte et le nombre exact des heures de travail effectivement prestées, et donnant droit à une prime d'astreinte,

Considérant qu'il y lieu de faire bénéficier le personnel ouvrier également des dispositions en vigueur pour les fonctionnaires communaux,

Vu les calculs effectués par le service du personnel,

Vu l'avis de la commission du personnel du 16 mars 2009,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après délibération,

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
11 MAI 2009

décide
à l'unanimité

d'allouer pour l'exercice 2008 une prime d'astreinte aux ouvriers communaux ci-après désignés et de la fixer comme suit:

N° 711/09

Vu et approuvé

Luxembourg, le 20/04/09

Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire
p.s.d.

COMMISSARIAT DE DISTRICT

06 MAI 2009

Luxembourg